Maître Paolo CRISCENZO

Inscrit au Barreau de Bruxelles, Me Paolo CRISCENZO nous avait représenté dans le cadre d’une succession des parents de mon épouse. Notre collaboration avait bien débuté le 9 septembre 2019.

Avait-il vraiment l'intention de s'occuper de ce dossier ?

N’y avait-il pas abus quant à ses honoraires étonnamment élevés ?

De fait, après lui avoir payé une provision de 6.000 euros, après 5 mois nous en étions DÉJÀ à 7.136,98 euros !



Le 20 février 2020 Me Criscenzo était d'accord pour un remboursement en 3 fois.



Et 9.969,27 euros après 7 mois !



Le 10 juillet 2020 je demande des explications...
*(C'est bien 9.969,27 euros et non 10.269,27 euros... erreur de calcul !)*



A CE JOUR, AUCUNE EXPLICATION DE SA PART !

Détail prestations Maître Criscenzo

Provision de 6000 euros *(payée en septembre 2019)*

Septembre 2019 → 865,99 euros

Octobre 2019 → 2.638,70 euros

Novembre 2020 → 941,62 euros

Décembre 2019 → 984,03 euros

Janvier 2020 → 1.706,64 euros

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Total → 7.136,98 euros

Restait à payer : 1.136,98 euros

* 379 euros payé le 1er mars 2020
* 379 euros payé le 1er avril 2020

**SOLDE** restant dû : **378,98 euros**

Février 2020 → 1.612,86 euros

* 770 euros payé le 27 mars 2020

**SOLDE** restant dû : **842,86 euros**

Mars 2020 → 1219,43 euros

**SOLDE** restant dû : **1219,43 euros**

**SOLDE TOTAL** restant dû : **2.441,27 euros**

Avril 2020 → 450 euros *(1er acompte)* **Solde** : **1.991,27 euros**

Mai 2020 → 450 euros *(2ème acompte)* **Solde :** **1.541,27 euros**

Juin 2020 → 450 euros *(3ème acompte)* **Solde :** **1.091,27 euros**

Juillet 2020 →

Août 2020 →

Et lorsqu’on sait que ses prestations se sont limitées à :

* Deux rendez-vous en son cabinet !
* La rédaction d’une seule note !
* Et un seul rendez-vous chez le notaire judiciaire !

Comprenez-bien que, tout à fait légitimement, nous sommes en droit de nous poser maintes questions sur ses honoraires.

Notre emprunt *(6000 euros)* se clôturera le 9 septembre 2022 !

Ce mercredi 18 mai 2022, vous m’envoyiez ceci :

Concernant le point numéroté 1, veuillez encore trouver ci-dessus *(en page 3)* le mail lui étant envoyé le 10 juillet 2020 et resté sans réponse !

Concernant le point numéroté 2, voyez son mail ci-dessus *(en page 2)* du 4 avril 2020. Il aurait accepté de commun accord de renoncer au solde de ses honoraires pour un montant de 2820,27 euros ? Pour être tout à fait précis, le solde s’élevait bien à 1.091,27 euros ! *(Détails en page 4 ci-dessus)*

Concernant le point numéroté 3, nous avons bien reçu le premier décompte le 10 décembre 2019 alors qu’il nous représentait bien depuis le mois de septembre 2019 *(voyez en page 8 ci-dessous)* ! Voyez le point 8 de sa convention *(en page 7 ci-dessous)*.

Il prétend également que je suis habitué à contester les honoraires d’avocat ! Il fait probablement allusion aux honoraires de Maître Lionel Lejeune *(Barreau de Namur)*. Voyez en pièces annexées *(Maître Lejeune et honoraires)*.



Jusqu’à preuve du contraire, aucune information concrète sur l’évolution de notre dossier, excepté des notes *(et des chiffres)* dans différents tableaux et dont on ne sait prouver la véracité de son travail.



Il n’y a **JAMAIS** eu 3 rappels confirmant la clôture de notre dossier !

Et concernant encore le point 8 *(Les prestations de l’avocat)* nous n’avons **JAMAIS** reçu de listes des prestations tous les mois ! Le premier document est daté du 10 décembre 2019 pour les prestations de septembre, octobre et novembre 2019 !



Maître Criscenzo n’a certainement pas respecté sa convention.

Et pour 2 rendez-vous en son cabinet, la rédaction d’une seule note et un seul rendez-vous chez le notaire judiciaire, ça fait cher rémunéré !

Philippe DELBROUCK pour mon épouse Bernadette KUCZEROWSKI